EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération n°2023.011

L'an deux mil vingt trois, le trente janvier à 18 heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Socio-culturel, Salle de réunion, sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice	: 14
Présents	: 10
Procurations	: 3
Votants	: 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2023

Étaient présents : COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline, NOËL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine, TOUZERY Jean-Pierre.

Absents avec procuration :
Mme Corinne THOMAS a donné procuration à Mme Dominique GANA ;
Mme Ophélie FOURNIER a donné procuration à M. Christian DELESGUES ;
M. Philippe CHAPUIS a donné procuration à M. Jean-Paul JALBY.

Absent excusé : M. Christian CARRÉ

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. Patrick NOËL

Objet : Aménagement d'un pôle touristique – autorisation de signature des marchés

Vu :
- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le code de la commande publique ;

Dans le cadre de l'aménagement du pôle touristique de Saint-Thibault, la commune souhaite engager la réalisation de deux projets :

➢ **Un pôle d'itinérance douce :**
La Commune de Saint-Satur et le Pays Sancerre Sologne souhaitent mettent en valeur la porte d'entrée touristique du territoire par l'aménagement d'un pôle d'itinérance douce, en bord de Loire, sur le tracé de la Loire à vélo, au cœur de la base de loisirs de Saint-Satur qui comprend : une base canoë, un golf, un mini-golf, des tennis, une piscine de plein air, un départ de circuit VTT, un camping, le port de plaisance, des restaurants, un hôtel.
Les travaux permettront de proposer un accueil touristique de qualité par l'installation notamment d'un abri vélos, d'une station de réparation des vélos, d'une borne de recharge électrique pour deux vélos, des appuis vélos, de la végétation, des sanitaires publics extérieurs, un point d'eau, un cheminement de 2m en enrobé pour faciliter la

circulation des personnes à mobilité réduite ; une haie arbustive et de 5 tables de pique-nique, dont 2 avec accès PMR.

- **Liaison douce aux équipements de loisirs :**
  Afin d'accéder aux infrastructures de loisirs infrastructures à pied, en toute sécurité, il est proposé de réaliser un cheminement piéton en enrobé allant du camping à la piscine.
  La sécurisation du cheminement piéton entre le camping et la piscine passera par l'aménagement d'une zone partagée dans la partie la plus étroite poursuivie par la création d'un cheminement séparé.

Le montant total de l'opération d'aménagement d'un pôle touristique (incluant les deux opérations) était estimé à 150 950 € HT.

Monsieur le Maire a engagé la procédure de consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux selon la procédure adaptée prévue à l'article R2123-1 du code de la commande publique. Cette procédure a été publiée sur le profil acheteur de la commune et sur le Berry Républicain.

Les travaux ont été divisés en 2 lots.

Cette procédure engagée sur le profil acheteur de la commune a permis d'obtenir 6 offres.

Après analyse des offres et négociation avec certaines entreprises, Monsieur le Maire a décidé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses conformément au classement des offres proposées dans le rapport d'analyse.

Ont été retenues comme économiquement la plus avantageuse les offres suivantes :

ENTREPRISE	LOT	MONTANT HT	MONTANT TTC
ROBINEAU 25 avenue de Verdun 18300 SAINT-SATUR	Lot 1 : Voirie et réseaux divers	111 850 €	134 220 €
FRANCIOLI ZA DE LA BARE 01480 CHALEINS	Lot 2 : Sanitaire public	36 407 €	43 688,40 €

Le montant total des marchés ainsi attribués pour la réalisation du pôle d'itinérance douce et de la liaison douce aux équipements de loisirs est de 148 257 € HT.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer les marchés de réalisation d'un pôle touristique comprenant l'aménagement d'un pôle d'itinérance douce et la réalisation d'une liaison douce aux équipements de loisirs.
AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ces marchés passés selon la procédure adaptée.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les éventuelles modifications en cours d'exécution, dans la limite de 15% du montant du marché.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 31 janvier 2023

le Maire, Christian DELESGUES le Secrétaire, Patrick NOËL

MAIRIE de SAINT-SATUR 18 (Cher)

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 31 janvier 2023